



# COMMUNE d'AUSSAC-VADALLE

## Feuille d'informations municipales

N°111    Mardi 7 octobre 2008

### Notre école ..... en quelques chiffres

Nous accueillons deux classes élémentaires, sur notre commune, soit 46 enfants,

- Madame Nathalie CAYRE, directrice, est en charge du CE1 avec 22 élèves – 11 filles et 11 garçons.
- Monsieur Jean Luc THIBAUD, est en charge du CE2 avec 24 élèves – 16 filles et 8 garçons.

Au total, 15 enfants sont domiciliés à Anais, 11 à Aussac-Vadalle, 16 à Tourriers et 4 de communes différentes.

..... quand le vent est de la partie, leurs cris et leurs rires égayent le voisinage !

Les classes maternelles et le cours préparatoire sont implantés à Anais, les deux cours moyens à Tourriers.

### La restauration scolaire

46 repas sont servis sur les 4 jours scolaires, dans notre restaurant d'école.

Les 3 communes ont des cuisines indépendantes, une cuisinière et du personnel attitrés, ainsi que des menus différents.

Ceux-ci sont élaborés par une commission restauration qui se réunit au moins 2 fois par trimestre.

Dans notre commune, elle est composée de :

- Mme Isabelle ANCEAU, Gérante du multiple rural, fournisseur de fruits et légumes frais, en provenance du marché de gros d'Angoulême les mardi et jeudi,
- Mme Marie-Hélène BIRONNEAU, conseillère municipale,
- Mme Christine CARTIER, mère d'élève,
- Mme Béatrice COUSSAUD, aide cuisinière en collectivité et conseillère municipale,
- Mme Martine GLEMAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des affaires scolaires,
- Mme Marlyse GUILBAUD, conseillère municipale, membre de cette commission depuis 13 ans,
- Mme François Laurent, cuisinière dans notre commune depuis 16 ans,
- Mme Valérie PREVOT, mère d'élève et diététicienne diplômée d'Etat en milieu hospitalier.

Les menus sont établis avec un soin et une rigueur maximaux, en respectant des règles très strictes.

Outre l'équilibre des repas obligatoire, nous devons veiller à la variété des produits proposés, alternant les "valeurs sûres" appréciées, aux saveurs plus délicates moins connues que les enfants gagnent à découvrir.

Les menus, sur une semaine, doivent présenter : crudités, légumes verts, féculents, fromages ou laitages, fruits frais ou cuits, pâtisseries salées ou sucrées.

Les viandes, poissons ou œufs doivent également respecter un rythme de diversification, sur un mois.

Les modes de cuisson sont aussi à varier.

Enfin, frites et produits industriels sont à limiter, dans le cadre de directives ministérielles pour la lutte contre l'obésité chez les enfants.

En un mot, la qualité des repas servis à vos enfants est une préoccupation première et constante de la municipalité, tout en respectant des coûts les plus raisonnables possibles ....

Bien évidemment, toute remarque ou suggestion est possible, en s'adressant à Mme Glémaint en Mairie.

..... et en espérant que « la cantine » soit pour tous les élèves un lieu de convivialité et de plaisirs.

## **Containers ordures ménagères et tri sélectifs :**

Une commande groupée de containers ordures ménagères et tri sélectifs peut-être faite par la Mairie à la Communauté de Communes de la Boixe à tarifs préférentiels.

Pour les personnes qui seraient éventuellement intéressées, merci de bien vouloir prendre contacte avec la Mairie.

## **Cinéma à Vadalle :**

Les prochaines séances se tiendront les jeudis 9 octobre pour le film LE CHEVALIER NOIR (Batman) et le 23 octobre pour le film WALL-E (Wald Disney), à la salle du Centre Socio-culturel.  
La séance est à 5 €.

## **Recensement militaire :**

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans jusqu'à 25 ans révolus pour la journée d'appel de préparation de la défense.

Pour vous faire recenser, il faut se présenter soit :

- \* à la mairie du domicile,
- \* si la personne réside à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France.

Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur..).

Vous munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile lors de votre inscription.

## **Aide à la cuve :**

Une aide à la cuve est versée en faveur des ménages, non imposables à l'impôt sur le revenu, qui se chauffent au fioul domestique dans leur habitation principale.

## **Constitution de la demande :**

La demande d'aide à la cuve s'effectue au moyen d'un formulaire :  
à retirer auprès de la trésorerie mentionnée sur l'avis d'impôt sur le revenu,  
ou disponible en ligne.  
Cette demande doit être parvenue à la trésorerie avant le 30 avril 2009.

## **Association Musique et Compagnie :**

Nous vous informons que les cours de musique ont repris depuis le 01 octobre et auront lieu tous les mercredis matin de 10h à 11h au Centre Socioculturel.

## **Pour nous contacter :**

Les horaires d'ouverture au public :

- Le lundi après midi : 14h - 18h
- Le mardi matin : 9h – 12h
- Le mercredi matin : 9h – 12h
- Le jeudi après midi : 14h – 17h30

Ou vous pouvez nous écrire :

**Mairie 16560 Aussac-Vadalle ☎ : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 05 45 20 76 36**

E.Mail: [aussac.vadalle@wanadoo.fr](mailto:aussac.vadalle@wanadoo.fr)

Internet : [www.aussac-vadalle.fr](http://www.aussac-vadalle.fr)